

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 septembre 2014 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mil quatorze, le 29 septembre,
Présents	19	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	0	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**Date de convocation :** 19/09/2014

**Présents :** M. Patrick ANDRE, Mme Sylvie ARNOUX, M. Yohann BARTHOD, M. Fabien BEZ, M. Régis BINETRUY, M. Pascal DEJARDIN, M. Jean-Luc DUFFAIT, Mme Lydia GAIFFE, M. Jean GARREAU, Mme Patricia JOUFFRAY, Mme Elsa JULLIARD, Mme Marie-Jo KACZMAR, Mme Nathalie LIMOGES, Mme Sebahat POLAT, M. Jean-Luc PUGIN, Mme Catherine ROGNON, Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON, Melle Aline SAUGE, M. David SCHALLER.

**Absents :** aucun

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Elsa JULLIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte

---

**20140929-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2014**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20140929-02 Avenant n°01 / lot 01 du marché de travaux pour la réalisation d'un terrain synthétique suite au repositionnement du terrain**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de la maison de l'enfance et de la chaufferie centralisée, il va être nécessaire de prévoir un chemin d'accès à la chaufferie. Ces travaux ont pour répercussion la nécessité de déplacer le projet de terrain synthétique à proximité et dont le marché de travaux a déjà été signé.

Un devis a été demandé à la société VERMOT SAS de Gilley, titulaire de lot 01 VRD – terrassement – réseaux, dans le marché de travaux :

- Déplacement du terrain et modification des drains : plus-value de 5 025,64 € HT

Ce qui représente + 3,55 % du montant du lot 01 du marché de travaux et + 0,99 % du montant total initial du marché de travaux. Le total de l'avenant est à prendre en charge par moitié entre les villes de Morteau et Montlebon.

M. Fabien BEZ informe le Conseil Municipal que lors de l'évaluation de l'avenant n°01 pour le déplacement du terrain, la société VERMOT SAS a pu réévaluer le coût des remblais qui devrait se traduire par une baisse de la facture finale d'environ 4 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions et 14 voix pour :

- DONNE son accord pour l'avenant 01 du lot 01 terrassement, VRD, réseaux, dans le marché de travaux de réalisation d'un terrain synthétique, passant le coût total de ce lot de 141 543,72 € HT à 146 569,36 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

**20140929-03 Travaux de dévoiement des eaux pluviales à proximité du terrain stabilisé**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en parallèle du marché de travaux de réalisation d'un terrain synthétique, il est nécessaire de procéder au dévoiement des eaux pluviales du terrain stabilisé actuel. Une consultation a été faite auprès de trois entreprises :

- ISABEY TP de Ville-du-Pont : 19 530,00 € HT
- VERMOT SAS de Gilley : 18 700,00 € HT
- BDTP du Bélieu : 19 261,00 € HT

Il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante économiquement, soit celle de la société VERMOT SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 abstentions et 13 voix pour :

- DONNE son accord pour l'offre de prix de la société VERMOT SAS pour le dévoiement des eaux pluviales du terrain stabilisé, pour un montant total de 18 700,00 € HT, soit 22 440,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

**20140929-04 Avenant n°02 / lot 01 du marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance et d'une chaufferie centrale : création d'un mur de soutènement et d'un chemin d'accès du bâtiment chaufferie**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de la maison de l'enfance et de la chaufferie centralisée, il n'a pas été prévu de chemin d'accès à la chaufferie centrale.

Un devis a été demandé à la société BDTP du Bélieu, titulaire de lot 01 terrassement – VRD, dans le marché de travaux :

- Création d'un mur en « L » préfabriqué hauteur de sol 1 ml et positionné à 4 ml du bâtiment chaufferie : 16 272,52 € HT

Ce qui représente + 11,64 % du montant total initial du marché pour le lot 01 terrassement, VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'avenant n°02 du lot 01 terrassement, VRD, dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance et d'une chaufferie centrale, passant le coût total de ce lot de 144 101,92 € HT avec avenant n°01, à 160 374,44 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

**20140929-05 Approvisionnement provisoire de la chaufferie centrale en plaquettes bois**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite auprès de fournisseurs pour l'approvisionnement provisoire de la nouvelle chaudière centrale à plaquettes bois. Sur l'ensemble des établissements consultés, seuls deux ont répondu :

- A'TOUT BOIS du Bizot : 26,50 € HT le mètre cube de plaquettes bois livrées
- GIRARD Travaux Forestiers de Fertans : 30,00 € HT le mètre cube de plaquettes bois livrées

Il s'agit d'un premier approvisionnement pour le démarrage des quatre chaudières alimentées par deux silos d'une capacité totale de 210 mètres cube apparents de plaquettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une première livraison permettant de chauffer le cloître et les vestiaires foot jusqu'au mois de décembre. Ces deux bâtiments seront raccordés courant la semaine 41. La salle des fêtes et l'école seront raccordées pendant les vacances scolaires d'automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'offre de prix de la société A'TOUT BOIS pour 26,50 € HT / m<sup>3</sup>.
- DIT qu'une première livraison de 30 m<sup>3</sup> par silo sera faite dans les jours à venir pour le démarrage des chaudières, en présence de la société GERMANN titulaire du lot 10 chauffage, ventilation, dans le marché de travaux de la maison de l'enfance et de la chaufferie centrale.

**20140929-06 Lancement de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de la traversée du village**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion d'aménagement de la traversée de Montlebon est engagée avec les services du Conseil Général du Doubs et le CAUE du Doubs, dont le pilotage est confié à la Commission Voirie.

La commune est traversée par la route départementale n°48 sur 1 800 mètres et supporte ainsi un trafic routier et notamment frontalier de plus en plus important. Des campagnes de comptage des véhicules vont être faites très prochainement à différents points clés du trafic afin d'en connaître plus précisément les caractéristiques (type véhicules, quantité, variations horaires, vitesse, etc.)

Parallèlement, la commune de Montlebon est engagée actuellement dans des chantiers qui vont favoriser la densification autour de cet axe routier, tels que la Maison de l'Enfance, le lotissement Champ Prouvet, le Plan Local d'Urbanisme, la rue de Chinard. Cela nécessite que la municipalité mette en place des solutions d'aménagement et de sécurisation durables issues d'une réflexion globale.

M. Jean GARREAU présente alors au Conseil Municipal les enjeux et objectifs de la réflexion, à savoir :

- sécuriser l'axe principal de circulation,
- faire ralentir les véhicules sur toute la traversée de la RD48,
- organiser les circulations principales et secondaires, notamment l'accès par la rue de la Vigne, améliorer les liaisons douces,
- prendre en compte l'intersection de la rue de Neuchâtel avec la rue de Chinard,
- sécuriser les déplacements des piétons et les déplacements des écoliers,
- mettre en valeur le cadre de vie et l'image de la commune,
- améliorer la gestion du stationnement qu'il soit quotidien ou exceptionnel.

La commune souhaite définir un plan d'action cohérent à court, moyen et long terme. La priorité sera donnée à l'entrée du village du côté Morteau jusqu'aux abords de la maison de l'enfance et du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud. Pour se faire, la municipalité a besoin de recruter un bureau d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'estimation de la prestation est évaluée à 20 000,00 € HT maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village. Les candidats devront présenter des compétences nécessaires à la réalisation des études, et notamment en matière :

- d'urbanisme,
- de voirie-réseau-divers,
- de conception paysagère,
- de programme,
- et de marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation et à effectuer la publicité réglementaire conformément au code des marchés publics.

#### **20140929-07 Congé parental d'un agent du service périscolaire et prolongation du CDD de l'agent assurant le remplacement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marina FAIVRE a transmis à la municipalité, par courrier du 29 juillet dernier, sa demande de congé parental pour 6 mois à compter du 14 septembre 2014.

Madame le Maire ayant accordé ce congé parental, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat à durée déterminée de Mme Aurélie PONTARLIER jusqu'au 13 mars 2015 et de le passer de 13 heures à 15 heures hebdomadaires annualisées, compte tenu de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation du CDD de Mme Aurélie PONTARLIER en tant qu'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15 heures par semaine à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2014.

## **20140929-08 Evolution du poste de Rédacteur de 22 heures du service administratif**

Madame le Maire explique que Mme Cécile BELLE a été recrutée en CDD de droit public, le 09 décembre 2013 en qualité d'Agent administratif sur le poste de Rédacteur de 22 heures de la mairie de Montlebon.

Mme BELLE a depuis, pleinement pris possession de son poste et répondu aux attentes de la municipalité qui, à l'époque de sa création, souhaitait renforcé le service administratif communal dont l'activité est croissante depuis plusieurs années (1,8 équivalents temps plein pour environ 1 900 habitants avant décembre 2013).

Après 10 mois de contrat et aux vues des changements dans le service (une activité toujours croissante avec plus de 2 000 habitants et des projets d'investissement important tel que la création d'une maison de l'enfance, la création d'un lotissement communal, la réhabilitation de l'aile est du cloître, le renouvellement du réseau d'eau potable sur le hameau de Derrière-le-Mont, la création d'un terrain synthétique, etc.), la municipalité souhaite ne pas attendre la fin du CDD de Mme BELLE, dont le terme est fixé au 08 décembre 2014, pour proposer une nomination en tant que stagiaire à l'agent.

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique qu'une rencontre a eu lieu au secrétariat de la mairie du Russey, dont le contexte de travail s'apparente à celui de la commune de Montlebon. Les objectifs de cette réunion étaient de connaître l'organisation du service, mais aussi d'avoir une vision extérieure de la gestion d'un tel service. Le secrétariat du Russey est composé de 3 agents à temps plein et d'un apprenti. La rencontre a permis de conforter les propositions qui sont faites ce jour au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer le poste de Rédacteur de 22 heures et de créer le poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe de 35 heures pour :

- Pallier aux besoins du service administratif (passage de 2,44 à 2,80 équivalents temps plein)
- Intégrer dans la FPT un agent ayant prouvé ses qualités professionnelles
- Faire valoir l'obtention en juin 2014 du grade d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe par l'agent, avec l'objectif d'obtenir celui de Rédacteur dès que possible

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la suppression du poste de Rédacteur de 22 heures au service administratif de la commune.
- DONNE son accord pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe de 35 heures.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer la déclaration de création et de vacance de l'emploi auprès du Centre de Gestion du Doubs.
- DIT que Mme Cécile BELLE sera nommée sur ce nouveau poste à compter du 15 octobre 2014, étant donné l'obtention du grade d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe par concours externe en juin 2014.

## **20140929-09 Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

La commune de Montlebon par délibération du 23 décembre 2013, a décidé de mandater le Centre de Gestion du Doubs pour le lancement de la consultation. Ce dernier a communiqué à la municipalité les résultats de la consultation lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestions pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le code des assurances,  
VU le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Prestataire : groupement CNP Assurances (assureur) / SOFCAP (courtier)
- Durée de contrat : 4 ans à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2015
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)
- Conditions :
  - . Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux de 6,70 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt
  - . Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux de 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

#### **20140929-10 Demande d'aide financière du SCVM pour le « Meix Musy tout droit 2014 »**

Madame le Maire présente une demande d'aide financière de l'association Ski Club Val de Morteau dans un courrier reçu le 12 septembre dernier. Chaque année le club organise « Le Meix Musy tout droit », une course pour adultes et enfants. L'édition 2014 aura lieu le 12 octobre.

Traditionnellement la municipalité de Montlebon participe financièrement par l'achat du vin d'honneur pour la remise des prix au magasin d'alimentation Coccimarket.

Après avoir fait l'historique du montant de cette participation depuis 2007, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'offrir le vin d'honneur de la remise des prix par l'intermédiaire d'un bon d'achat d'une valeur de 200,00 € maximum au Coccimarket de Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour offrir un bon d'achat de 200,00 € maximum pour le vin d'honneur de la remise des prix de l'édition 2014 du « Meix Musy tout droit ».
- DIT que ce bon d'achat est à faire valoir dans le magasin Coccimarket de Montlebon.

#### **20140929-11 Attribution d'une subvention de droit privé pour l'acquisition de photos aériennes de la commune**

M. Fabien BEZ explique au Conseil Municipal que pour les besoins du site internet en cours de réalisation, il a été possible de faire faire des photos aériennes de la commune par un particulier, M. Guillaume CHAPOTTE, ayant à sa disposition un drone.

Les photos aériennes ainsi obtenues vont permettre de mettre en avant le village avec ses différents secteurs et écarts. Ces photos serviront également de base de données en matière d'urbanisme pour la municipalité.

M. CHAPOTTE n'étant pas installé comme professionnel, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'achat d'une cinquantaine de ces photos sous forme d'une subvention de droit privé d'un montant de 300,00 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la subvention de 300,00 € maximum attribuée à M. Guillaume CHAPOTTE pour l'acquisition de 50 photos aériennes de Montlebon.
- DIT qu'il sera vu avec M. CHAPOTTE la possibilité de prévoir quelques photos en saison hivernale parmi les 50 qui seront retenues.

## **20140929-12 Adoption du rapport d'activité Assainissement 2013 de la CCVM**

Par délibération en date du 19 juin 2014, la Communauté de Communes du Val de Morteau, compétente en la matière, a pris acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement, dont la société Gaz et Eaux est exploitante.

En application de l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce rapport, disponible dans son intégralité au secrétariat de la mairie de Morteau.

Fin 2013, le service assainissement de la CCVM a la charge de l'entretien de 181,576 km de réseaux, de 26 postes de refoulement et de 5 stations d'épuration, dont celle de Grand'Combe Châteleu en cours de reconstruction pour une mise en service fin 2014. Fin 2013, le service dessert 5 852 abonnés, dont 1 583 sur Morteau (27 %). Les volumes d'eau traités s'établissent à 2 078 235 m<sup>3</sup> (dont 1 427 293 m<sup>3</sup> sur la station de Morteau), montants comparables à ceux de 2012. Pendant l'exercice, 274 branchements d'assainissement ont été contrôlés sur la CCVM.

Les travaux réalisés sur les réseaux ont concerné principalement la commune de Villers-le-Lac ainsi que la réhabilitation de la place de la Halle à Morteau.

Les boues produites, égales à 293,10 tonnes de matières sèches, sont toujours traitées en majorité par incinération sur le site de la Chau de Fonds.

Sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au m<sup>3</sup> de l'assainissement sur le territoire de la CCVM s'établit en 2013 à 2,94 €.

Au total, la rémunération de l'exploitant du service d'assainissement de la CCVM s'est élevée en 2013 à 672 619,46 €, en augmentation de 5,06 % par rapport à 2012 par application de la formule de révision des prix inscrite dans le contrat et des avenants intégrant les linéaires de réseaux supplémentaires, 5 nouveaux postes de relèvement, ainsi que l'établissement de conventions ou autorisations de déversement complémentaires.

Il est précisé que des changements importants interviendront fin 2014 avec la mise en service de la station de Grand'Combe Châteleu, qui collectera les effluents de la commune de Montlebon. La station de Morteau verra ainsi ses volumes entrants diminués, et son fonctionnement optimisé.

Mme Marie-Jo KACZMAR demande des précisions sur le contenu du rapport et notamment concernant les points noirs de la commune pour le curage, le refus de contrôle par des administrés et l'objet du marché de maîtrise d'œuvre évoqué dans le rapport. Madame le Maire prendra les renseignements auprès des services de la CCVM et transmettra les réponses à l'ensemble des élus.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, part 1 abstention et 18 voix pour :

- PREND acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## **20140929-13 Demande d'aide financière du Comice de Morteau 2014**

Madame le Maire rappelle le courrier de M. Sébastien TAILLARD du 20 août 2014 relatif au Comice de Morteau et déjà présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 25 août dernier. L'édition 2014 du Comice aura lieu le 11 octobre.

Dans son courrier, M. TAILLARD rappelle à la municipalité que traditionnellement la mairie de Montlebon réalise de photocopies. Mais cette année, il est demandé une participation financière.

Il est précisé qu'un tiers du cheptel du Comice est composé de vaches issues des fermes de Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE l'attribution d'une participation financière d'un montant de 100,00 € maximum en offrant une cloche au nom de la commune de Montlebon pour la remise des prix.

### **20140929-14 Décision Modificative n°02 Budget Communal 2014 – Mouvements de crédits d'investissement**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire explique qu'afin d'affecter au bon article des subventions d'investissement du SYDED attribuées en 2011, il convient de prendre une décision modificative sur le Budget Communal 2014 pour des mouvements de crédits de la façon suivante :

- Augmentation des dépenses à l'article 1318 Annulation de subvention d'investissement, pour un montant de 3 070,00 €.
- Augmentation des recettes à l'article 1328 Subventions d'investissement autres, pour un montant de 3 070,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la Décision Modificative n°02 au Budget Communal 2014 pour les mouvements de crédits tels que ci-dessus afin de réaffecter des subventions du SYDED au bon article comptable dans le Budget Communal.

### **20140929-15 Décision Modificative n°01 Budget CCAS 2014 – Rectification de BP erroné à l'article 002 excédent antérieur reporté de fonctionnement**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de Morteau a demandé à la commune de rectifier le Budget Primitif 2014 du CCAS dont le report de l'excédent antérieur de fonctionnement est erroné.

Il convient de prendre une décision modificative sur le Budget CCAS 2014 pour des mouvements de crédits de la façon suivante :

- Diminution des dépenses de fonctionnement à l'article 6232 Fêtes et cérémonies, pour un montant de 160,29 €.
- Diminution des recettes de fonctionnement à l'article 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement, pour un montant de 160,29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la Décision Modificative n°01 du Budget CCAS 2014 pour les mouvements de crédits tels que ci-dessus afin de corriger le Budget Primitif.

### **20140929-16 Mercredi 15 octobre vaqué dans les écoles**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Académie de Besançon informe les municipalités que le mercredi 15 octobre prochain sera un jour vaqué dans les écoles pour les enfants, les enseignants étant tous invités à prendre part aux réunions relatives aux programmes scolaires.

Il sera proposé aux parents d'élèves de faire connaître assez tôt leur besoin pour cette matinée. Et si l'effectif est supérieur à 10 élèves, un service de garde périscolaire sera mis en place de 8h30 à 11h30 le mercredi 15 octobre prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de garde de cette matinée à un forfait de 3,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de mettre en place un service de garde périscolaire de 8h30 à 11h30 le mercredi 15 octobre 2014, pour les enfants scolarisés aux écoles de Montlebon, et si les inscriptions sont égales ou supérieures à 10 enfants.
- DECIDE d'un forfait de garde fixe et non proratisable de 3,00 € pour la matinée.

## DIVERS

### 20140929-17 Calendriers des réunions et invitations à venir

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal le calendrier des prochaines réunions et rencontres pour le maire et les élus.

### 20140929-18 Informations du maire aux élus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de ses prochains rendez-vous avec des administrés ou des organismes et relatifs aux dossiers communaux.

Il est également rappelé les dates des prochaines commissions :

- Commission Eau et Assainissement : mardi 30 septembre
- Commission Bâtiment et Patrimoine : jeudi 02 octobre
- Commission Finances : mardi 07 octobre

### 20140929-19 Médaille de la Famille Française

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera confié au CCAS de Montlebon d'étudier la possibilité de remettre une médaille de la Famille Française lors de la cérémonie des Fêtes des Mères 2015.

### 20140929-20 Renforcement de Vigipirate

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux vues de l'actualité, l'Etat a décidé de renforcer le plan Vigipirate concernant les établissements recevant du public, les grandes manifestations et la cybersécurité, à compter du 26 septembre 2014.

### 20140929-21 Edition Prost – « A la découverte de ta commune... »

Madame le Maire informe de la publicité des Editions Prost pour un guide à destination des élèves de CM2 et intitulé « A la découverte de ta commune... », support pédagogique d'une trentaine de page permettant de découvrir de manière simple et ludique le fonctionnement d'une municipalité. Le coût unitaire est de 2,50 € HT, soit 2,64 € TTC.

Il est proposé d'en faire l'acquisition pour la classe de CM2 de l'année 2014/2015, soit 28 élèves. Une commande de 30 exemplaires sera faite dans les jours à venir.

### 20140929-22 Carte Avantages Jeunes 2014-2015

Déjà une centaine de Cartes Avantages Jeunes ont été vendus par le secrétariat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la vente de ces cartes aux mêmes conditions, soit 4,00 € l'unité, aux enfants des agents résidants hors Montlebon. La décision est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 20140929-23 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 octobre 2014 à 20h15.

La séance est levée à 23h25.

Le Maire  
Catherine ROGNON

